

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Référence
20260703

Objet de la délibération
Renouvellement ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
01/07/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026 et le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Méline, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Eric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusé ayant donné procuration : Mme PROUTEAU Sabrina donne pouvoir à M. DOUCHET Mickaël

A été nommée secrétaire : Mme JOUBERT Marie-Thérèse

Objet de la délibération : Renouvellement ligne de trésorerie

L'Adjoint aux Finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € contractée auprès du Crédit Agricole pour une durée d'un an arrive à échéance le 18 août 2026.

Il indique également avoir reçu deux propositions et propose de retenir celle du **Crédit Agricole Atlantique Vendée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 200.000 €, auprès de **LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE** selon les conditions suivantes :

- * **Durée**: 1 an
- * **Taux** : Euribor 3 mois moyenné + 0,62 %
- * **Commission d'engagement** : 0,10 %
- * **Intérêts** : payables trimestriellement, à la fin de chaque trimestre civil et calculés sur les sommes réellement utilisées.
- * **Frais de dossier** : 200,00 €
- * **Mobilisation** : Pas de montant minimum pour chaque déblocage

La commune s'engage, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Les fonds seront versés à l'emprunteur, par virement à la Trésorerie de CHALLANS.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 09/07/2026

Et

Publication ou notification du :
10/07/2026





de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse JOUBERT

Le Maire
Maryse AUGUIN

